

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 1600 du 12 août 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1912724S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2620 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828666S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

<b>Fournier</b> Claude	NIGEND : 183 303	NLS : 8 033 931
<b>Pierron</b> Olivier	NIGEND : 152 901	NLS : 8 010 778

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

<b>Redini</b> Jean-Pierre	NIGEND : 140 623	NLS : 5 325 367
---------------------------	------------------	-----------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 août 2019.

*Le général, commandant  
la gendarmerie de l'armement,*  
M. HAMEL